

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

Le compte administratif 2020 de la commune a été voté le 9 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures de la mairie.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et permettent d'assurer le quotidien :

- les dépenses courantes : achat de petits matériels et fournitures, fluides et énergies, affranchissements, frais de téléphonie, assurances, maintenance de matériel et entretien des locaux,
- les charges de personnel
- les indemnités des élus,
- les subventions versées aux associations,

Ces dépenses ne sont possibles que grâce aux recettes qui proviennent :

- de la fiscalité locale
- des allocations compensatrices versées par la communauté de communes OSARTIS MARQUION
- des dotations servies par l'Etat
- des produits des services municipaux : cantine scolaire, loyers

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Dépenses courantes	486 503.06	013 - Atténuations de charges	75 878.87
012 - Dépenses de personnel	1 130 934.24	70 - Produits des services	50 491.79
65 - Autres dépenses de gestion courante	278 858.99	73 - Impôts et taxes	1 766 639.33
66 - Dépenses financières (intérêt emprunt)	0 (aucun emprunt)	74 - Dotations et participations	208 336.75 + 34 119.00
67 - Charges exceptionnelles	9 779.52	75 - Autres recettes de gestion courante	67 513.11
014 - Atténuation de produits	28 555.00	77 - Produits Exceptionnels	141 372.34
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 934 630.81	Total dépenses réelles de fonctionnement	2 344 351.19
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	192 870.53	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	20 300
Total général	2 127 501.34	Total général	2 364 651.19

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 127 501.34 €.

Quelques explications :

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : eau, électricité (63 653.81 €), téléphonie, chauffage (51 666.61 €), carburants, fournitures diverses, fournitures scolaires, livraison des repas de cantine (29 844.82 €) entretien des bâtiments et du matériel, assurances et impôts fonciers....

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel afférentes à la rémunération notamment de 28 agents titulaires qui sont nécessaires au fonctionnement des services publics communaux et qui représentent 58.46% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace principalement le versement des indemnités et cotisations des élus et le versement des subventions aux associations (179 960 € y compris le montant versé à l'A.M.I dans le cadre de la délégation de service public pour l'animation jeunesse).

Chapitre 67 : ce chapitre concerne des annulations de recettes dont notamment le remboursement des locations de salle avec la pandémie et la décision du Conseil Municipal d'exonérer lors du confinement les loyers des commerces installés dans des immeubles commerciaux appartenant à la commune (boulangerie, fleuriste, épicerie, maison d'assistantes maternelles)

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 364 651.19 €.

Quelques explications :

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations via notre assurance suite aux arrêts de travail du personnel.

Chapitre 70 : Les ressources du chapitre proviennent des paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (38 318.60 €), les concessions du cimetière (4 270 €).....

Chapitre 73 : Essentiellement alimenté par les impôts locaux (452 556 €) et par l'attribution de compensation servie par la communauté de communes OSARTIS MARQUION (1 034 214.44 €), ce chapitre garantit 62 % des recettes de fonctionnement.

Chapitre 74 : Il concerne pour l'essentiel, la participation de la Poste à l'agence postale communale (12 552 €), la dotation de solidarité rurale (22 970 €), les versements de la C.A.F au titre du contrat Enfance Jeunesse (49 084.97 €), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (92 453 €). A titre d'information, la commune ne perçoit plus de Dotation Globale de Fonctionnement depuis plusieurs années.

Chapitre 75 : Il concerne principalement l'encaissement des loyers (garages rue du Chemin Brûlé, 3 logements à usage d'habitation, 4 locaux à usages commerciaux).

Chapitre 77 : Il concerne l'encaissement d'indemnités servies par les assurances dans le cadre de règlement de sinistres.

Résultat de la section de fonctionnement : L'excédent dégagé par la section de fonctionnement s'élève pour l'année 2020 à 237 149.85 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement constituée de postes récurrents liés au quotidien de la collectivité, la section d'investissement est constituée des projets communaux à court, moyen ou long terme. Certaines opérations seront ainsi réalisées sur plusieurs exercices budgétaires en raison d'une part de leur montant ou d'autre part de leur complexité à être mises en œuvre.

Les projets d'investissement non achevés sur l'exercice budgétaire deviennent des restes à réaliser repris tant en dépenses qu'en recettes à l'exercice suivant.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales :

- En dépenses : les différents programmes d'investissement : nouveaux projets et aménagement du patrimoine existant, acquisition de matériel.
- En recettes : subventions d'investissement reçues des différents financeurs : Etat, Région, Département et autres, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), excédent de fonctionnement capitalisé, emprunts nouveaux éventuels, autofinancement de la section de fonctionnement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
20 - Immobilisations incorporelles	5 379.60	13 – subvention d'investissement	112 335.92
21 – Immobilisations corporelles	259 368.73	Total recettes d'équipement	112 335.92
23 – Immobilisations en Cours	418 308.65	1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	101 208.59
Total dépenses d'équipement	683 056.98	Autres recettes financières	33 093.17
040 -Opération de transfert entre sections	20 300.00	040 -Opération de transfert entre sections	192 870.53
Total dépenses	703 356.98	Total recettes	439 508.21

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2020 :

- travaux de réfection de voirie et d'enfouissement de réseaux rue Bocquet : 357 531.49 €
- achat de parcelles situées rue de la Gare avant l'ancienne voie ferrée : 55 794.54 €
- achat d'un tracteur pour les services techniques : 45 598.80 €
- extension de la vidéoprotection : 43 444.80 €
- travaux sur la citerne d'eau souterraine au niveau du parking de la Gare : 19 274.06 €
- installation d'un préau à l'école maternelle : 13 966.84 €

Enfin, la commune, par des contrats signés ou devis signés en 2020, est engagée juridiquement, sur des dépenses d'investissement à venir pour un montant de 371 000 € (dont notamment la réfection de la toiture du Foyer Concorde, la réfection du parvis de la mairie, le distributeur de billets).

Ces restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N. Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Les principales recettes d'équipement ont été en 2020 les subventions d'investissement versées par la Fédération d'électricité du Pas-de-Calais dans le cadre des travaux qui avaient été réalisés rue du Chemin Brûlé.

Résultat de la section d'investissement : le déficit de la section d'investissement s'élève pour l'année 2020 à 263 848.77 €.

III. Les résultats

Résultat à la Clôture 2019 :

- Excédent d'Investissement : 406 487.09 €
- Excédent de Fonctionnement : 1 531 309.95 € mais affectation de 101 208.59 € au compte 1068 en 2020 pour combler le déficit d'investissement de 2019

Intégration du Résultat du Budget Eau Potable

- Excédent d'Investissement : 48 034.32 €
- Excédent de Fonctionnement : 96 519.22 €

Résultat de l'Exercice 2020 :

- Déficit d'Investissement : 263 848.77 €
- Excédent de Fonctionnement : 237 149.85 €

Résultat à la Clôture 2020 :

- Excédent d'Investissement : 190 672.64 €
- Excédent de Fonctionnement : 1 763 770.43 €

Restes à réaliser 2020 en Investissement :
Dépenses : 371 100.00 €
Soit un déficit de 371 100.00 €

Résultat à la clôture 2020 avec les restes à réaliser :

- Déficit d'investissement : (190 672.64 - 371 100) : 180 427.36 €
- Excédent de fonctionnement : 1 763 770.43 €

Le Maire,

Dominique BERTOUT,